

L'actu du jour

C'est quoi, la laïcité ?

La laïcité est un principe fondamental dans notre pays. Il permet à chacun de choisir librement sa religion, et de la pratiquer dans le respect des autres. Il protège aussi contre la discrimination. Pour défendre et expliquer ce principe, le 9 décembre a été déclaré «?Journée nationale de la laïcité?». Regarde cette vidéo pour en savoir plus.



(© Jacques Azam)

C'est quoi, la laïcité ?

La laïcité a vu le jour en France avec une loi votée le 9 décembre 1905. Cette loi a imposé un principe nouveau pour l'époque : **la séparation entre l'État et les religions**. Depuis, la France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune. Elle respecte **les idées et les religions** de ses habitants. Ses habitants, eux, peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours **dans le respect de celles des autres et de la loi**. Ce respect permet à tous de vivre en paix les uns avec les autres.

Mais est-ce que la laïcité concerne les enfants ?

La laïcité s'applique à tous ceux et celles qui habitent en France. Elle concerne **aussi bien les adultes que les enfants**. Pour expliquer comment la laïcité s'applique à l'école, une **Charte de la laïcité** a été affichée dans les écoles et les collèges de France. Cette charte est un texte très important qui rappelle un certain nombre de règles pour **bien vivre ensemble à l'école**.

Par exemple, la Charte indique que personne ne peut être exclu de l'école à cause de la couleur de sa peau, de sa religion ou de son sexe. Elle t'autorise **à dire ce que tu penses**, à condition de respecter les autres. Elle signale aussi que **personne n'a le droit ni de t'insulter, ni de te faire violence**. Et que les insultes et les mots racistes

sont bien sûr interdits. Autant de règles simples et incontournables qu'il est bon que tout le monde respecte, enfants et adultes, pour se sentir bien dans notre pays.

 **Envie d'en savoir plus ? Si tu es abonné aux hors-séries « Les Essentiels » d'1jour1actu, retrouve un dossier complet sur la laïcité dans le n° 3 de décembre 2021.**

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)